



LE GROUPE LA POSTE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tarbes, le 3 janvier 2011

Travaux de rénovation de La Poste de Capvern à partir du 9 janvier

Rénovation du bureau de poste de Capvern

Bénéficiant de ressources issues du fonds postal de péréquation territoriale, La Poste de Capvern va faire l'objet de travaux de rénovation. Ces travaux vont permettre **d'améliorer l'accueil des clients ainsi que les conditions de travail des agents.**

Durant cette période de travaux allant jusqu'au 14 janvier inclus, La Poste mettra tout en œuvre pour assurer l'ensemble de ses services dans les meilleures conditions :

- le retrait des colis, des lettres recommandées et l'accueil des clients détenteurs de boîtes postales s'effectueront tous les matins de 9h à 12h **à la bibliothèque municipale** ;
- toutes les autres opérations postales pourront être réalisées :
 - à La Poste de La Barthe de Neste du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h ;
 - à La Poste de Lannemezan : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h15, mercredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, samedi de 8h45 à 12h15.

A noter : la distribution n'est pas impactée par les travaux.

Le fonds postal de péréquation territoriale

L'Etat, l'Association des Maires de France et La Poste ont signé en janvier dernier le contrat de présence postale territoriale qui a fixé pour la période 2011-2013 les modalités de fonctionnement du fonds postal national de péréquation territoriale.

La ressource du fonds postal national de péréquation territoriale est principalement constituée de l'abattement de fiscalité locale dont La Poste bénéficie, qui est évaluée pour chacune des trois prochaines années à **170 millions d'euros**. Ainsi, sur la durée du contrat, ce sont au total **510 millions d'euros** qui ont vocation à être consacrés au maintien de la présence postale. La Poste dédie cette ressource **au financement du maillage territorial et à la rénovation de bureaux, essentiellement dans les communes rurales** et dans les zones prioritaires : les zones urbaines sensibles et les départements d'Outre-mer.

Chaque année, la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) est invitée à proposer dans son département une répartition du fonds postal de péréquation territoriale dédiée aux programmes départementaux et aux programmes prioritaires.

Dans les Hautes-Pyrénées, le montant total du fonds postal de péréquation territoriale s'élève à **160 000€** en 2011. C'est dans ce cadre que le bureau de poste de Capvern va bénéficier de travaux de rénovation.